



malakoff médéric

Communiqué de presse

MALAKOFF MÉDÉRIC LANCE « MA PRÉVOYANCE ÉVOLUTIVE » : UNE OFFRE PRÉVOYANCE INÉDITE QUI ÉVOLUE EN FONCTION DES BESOINS LIÉS À L'ÂGE

Paris, le 14 décembre 2011 - Le groupe de protection sociale Malakoff Médéric lance *Ma Prévoyance Évolutive*, une offre prévoyance qui s'adresse aux nouveaux retraités et propose une garantie à la fois performante et évolutive, en cas de décès (capital décès) et de perte d'autonomie (garantie dépendance).

Les futurs retraités sont une population exposée : lorsqu'ils quittent l'entreprise, ils ne sont plus couverts par le contrat collectif prévoyance (tout comme par la complémentaire santé) de l'entreprise. Avec *Ma Prévoyance Évolutive*, ils disposent d'un produit clé en main couvrant tous les risques, en maîtrisant leur budget, pour ne plus avoir à se soucier de leur prévoyance, ni maintenant, ni demain.

En effet, *Ma Prévoyance Évolutive*, protège les proches en cas de décès et propose également de couvrir l'assuré, de façon progressive, contre le risque de dépendance lié à l'âge, avec une cotisation fixe, établie au moment de la souscription.

Un capital décès qui peut laisser place à un complément dépendance

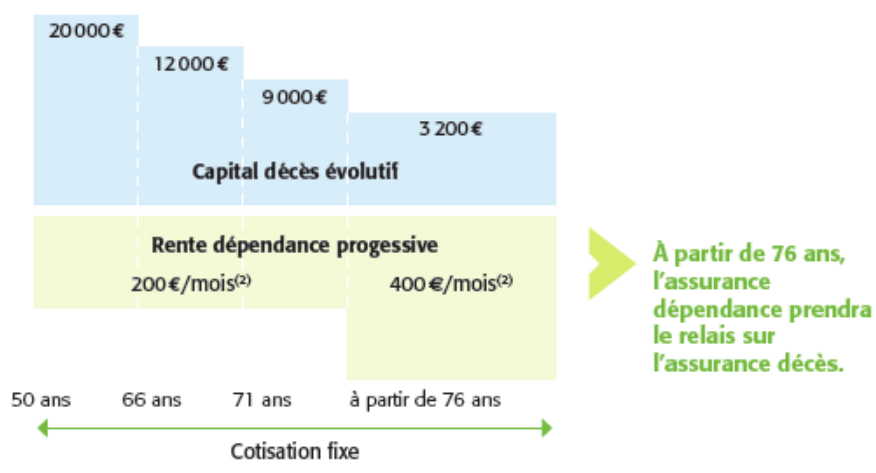
Ce contrat unique assure une protection pour le décès, comme pour la perte d'autonomie, dans le cadre d'une couverture globale viagère. L'originalité et la force de ce contrat tiennent à la progressivité de la couverture du risque et au dosage constant proposé entre capital décès et garantie dépendance, selon l'avancée en âge de l'assuré.

Jusqu'à 76 ans, l'assuré bénéficie d'un **capital décès** versé à la famille pour l'aider à faire face aux conséquences financières d'une disparition prématurée éventuelle (financement des obsèques, études des enfants...). En effet, 20 % des décès* interviennent avant 65 ans. Ce capital décès diminue au fur et à mesure de l'avancée en âge de l'assuré pour se stabiliser à partir de 76 ans. Ainsi, quel que soit l'âge du décès de l'assuré, avant ou après 76 ans, ses bénéficiaires percevront au minimum un capital qui leur permettra, par exemple, de financer ses obsèques.

A partir de 76 ans, si le souscripteur l'a choisie, la **garantie dépendance** peut prendre le relais du capital décès et permettre à l'assuré de faire face aux dépenses liées à une éventuelle perte d'autonomie. C'est à la souscription que l'assuré aura décidé de cette prestation et de ses modalités de versement : sous la forme d'une **rente dépendance** mensuelle variable selon le degré de dépendance, ou sous la forme du versement d'un **capital dépendance** permettant d'effectuer, par exemple, des travaux d'adaptation de son logement.

* Source INVS - Institut National de Veille Sanitaire 2010

Exemple pour une formule standard avec un capital décès de 20 000 € à 50 ans.



(1) hors augmentations liées à un possible déficit technique du contrat ou à la revalorisation des garanties qui peut être refusée par le client.
(2) pour une dépendance totale de niveau GIR 1 ou 2. La rente est minorée en cas de dépendance partielle GIR 3.

Des options en santé pour l'assuré qui ne choisit pas la garantie dépendance

Le capital décès peut être complété par deux autres options alternatives à la garantie dépendance, selon la sensibilité de l'assuré à ces différents risques.

Le **forfait Blessures** s'accompagne d'une indemnisation forfaitaire en cas de blessure accidentelle. Selon la Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique, en on recense, chaque année en France, 6 millions de personnes prises en charge pour des fractures (Source INVS - Institut National de Veille Sanitaire 2010).

Le **forfait Hospi** prévoit un remboursement forfaitaire journalier pour financer les dépenses de confort liées à l'hospitalisation (location de télévision, abonnement téléphonique...)

Une gamme de services pour le souscripteur et ses proches

Ma Prévoyance Évolutive propose également une large gamme de services :

- **Information téléphonique** (droits, démarches à suivre pour la retraite, la succession...) et **service prévention** (bilan personnalisé, conseils nutritionnels...);
- **En cas de maladie ou d'accident** (recherche d'un lit d'hôpital, livraison des médicaments à domicile, garde des animaux de compagnie...);
- **En cas de perte d'autonomie** (la garantie dépendance permet l'audit du domicile, la recherche d'un médecin, d'une infirmière, l'étude d'une solution d'hébergement médicalisé...);
- Enfin, **les proches bénéficient d'une assistance en cas de décès de l'assuré** (informations sur les démarches, de soutien psychologique, garde des enfants, des animaux de compagnie...) Cette assistance aux proches est assurée à partir d'une plate-forme téléphonique dédiée, accessible 24h/24 et 7j/7, de jour comme de nuit.

Une offre distinguée par le public lors des Trophées de l'Assurance 2011

Ma Prévoyance Évolutive a été distinguée lors de l'édition 2011 des **Trophées de l'Assurance** en obtenant la 2^{ème} place dans la catégorie « Trophée de l'Assuré », décerné par un jury composé de 400 assurés. Une reconnaissance directe du public pour une innovation correspondant à ses besoins : couvrir plusieurs risques prévoyance et santé liés à l'évolution de la vie, en un seul contrat capable de s'adapter aux besoins tout en maîtrisant le budget alloué.

Contacts presse

MALAKOFF MEDERIC

Stéphane Dupont - Tél. : 01 56 03 32 95 - sdupont@malakoffmederic.com

Isabelle Mosneron-Dupin - Tél. : 01 56 03 38 55 - imosnerondupin@malakoffmederic.com

CICOMMUNICATION

Stéphanie Duraffourd et Emmanuelle Fourier-Martin - Tél. : 01 47 23 90 48 - cicom@cicommunication.com

A propos de Malakoff Médéric¹

Leader français de la protection sociale complémentaire, Malakoff Médéric est un groupe paritaire et mutualiste², à but non lucratif qui exerce deux métiers : la gestion de la retraite complémentaire, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco, et l'assurance de personnes (santé, prévoyance, épargne-retraite).

Le Groupe est le **n°1 de la retraite complémentaire Agirc-Arrco** avec 9,2 Mds€ de cotisations encaissées et le **n°2 des assurances collectives de personnes** avec 3,4 Mds€ de chiffre d'affaires, 3,2 Mds€ de fonds propres et une marge de solvabilité égale à 4,1 fois l'exigence réglementaire. Par son action sociale, Malakoff Médéric consacre 100 M€ à l'accompagnement de 120 000 personnes en situation de difficulté sociale. Site internet : www.malakoffmederic.com

¹ Chiffres au 31 décembre 2010.

² Les modes de gouvernance à la fois paritaires et mutualistes du groupe garantissent la prise en compte et la défense des intérêts des entreprises et des salariés (représentation directe et à parts égales des entreprises et des assurés dans les conseils d'administration).